

Politique d'Investissement Responsable d'Ardian

Le présent document constitue une traduction en langue française, fournie à titre purement informatif, de la Ardian's Responsible Investment Policy, dont la version anglaise est la seule version officielle et juridiquement opposable. En cas de divergence, de contradiction ou de difficulté d'interprétation entre la version française et la version anglaise, cette dernière prévaut. Cette traduction n'a pas fait l'objet d'une certification et ne saurait créer, étendre ou modifier les engagements d'Ardian tels qu'énoncés dans la version anglaise. Les engagements spécifiques applicables à un fonds ou à un mandat sont ceux figurant dans sa documentation juridique.

L'APPROCHE DURABILITÉ D'ARDIAN

Ardian fournit des services de gestion et de conseil à des fonds d'investissement privés affiliés. Ardian, pour le compte de ses Fonds et des investisseurs de ces Fonds, a adopté la présente Politique d'Investissement Responsable afin de décrire son approche de l'intégration des enjeux de durabilité dans les activités d'investissement de ses Fonds.

La culture d'Ardian repose sur l'engagement de créer une valeur durable. Notre rôle d'actionnaire et d'investisseur de long terme consiste à favoriser une croissance à la fois soutenable et partagée entre nos parties prenantes.

La durabilité est intégrée aux activités d'investissement et aux opérations d'Ardian. Ardian a été l'un des premiers signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) soutenus par les Nations Unies, dès 2009. Ces Principes constituent un guide pour les investisseurs souhaitant intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leurs pratiques d'investissement.

En tant qu'investisseur majeur dans l'économie réelle, nous sommes convaincus de pouvoir accélérer la construction d'entreprises résilientes et impulser des transformations positives. La durabilité fait partie intégrante de notre approche d'investissement, à la fois comme moyen de gérer les risques et comme levier de création de valeur. Nous exerçons notre devoir fiduciaire en construisant un portefeuille résilient, créateur de valeur pour nos clients.

Depuis 2008, Ardian développe un Programme de Durabilité visant à façonner des modèles économiques performants, capables de générer également des résultats environnementaux et sociaux mesurables.

Lorsque cela est cohérent avec la thèse d'investissement du fonds, Ardian cherche à favoriser une création de valeur durable et la résilience des portefeuilles, tout en restant attentif à l'identification d'opportunités d'investissement attractives liées aux transformations environnementales et sociales ainsi qu'aux innovations d'avenir.

PRIORITÉS ET OBJECTIFS CLÉS

Ardian a défini les priorités suivantes pour son Programme de Durabilité

- › **Transition climatique**
- › **Société plus juste**
- › **Impact mesurable et création de valeur**

La pertinence d'une priorité de durabilité donnée pour un Fonds ou ses investissements est appréciée au cas par cas, en tenant compte de la stratégie d'investissement applicable, des attentes des investisseurs et de notre capacité à atténuer les risques ou à créer de la valeur.

En tant qu'investisseur responsable, nous nous concentrons sur les axes suivants :

- › Accompagner une intégration effective de la durabilité tout au long du cycle d'investissement afin de mieux gérer les risques, d'identifier les opportunités de création de valeur liées à la durabilité pour les **sociétés et actifs** du portefeuille et de renforcer leur résilience ;
- › Répondre aux **attentes de nos investisseurs** en matière de durabilité ;
- › Travailler avec nos **parties prenantes internes et externes** dans la mise en œuvre de notre stratégie de durabilité au sein des différentes activités d'Ardian, et développer les connaissances et les compétences des équipes d'Ardian en matière de durabilité ; et

- › Collaborer avec nos **pairs et l'ensemble de l'industrie** au travers de coalitions et d'initiatives sectorielles, afin de promouvoir les meilleures pratiques de durabilité au sein de notre écosystème et de valoriser notre expérience en la matière.

L'ORGANISATION DE LA DURABILITÉ AU SEIN D'ARDIAN

Portée par une conviction forte au sein de la société et par l'implication du top management, l'organisation de la durabilité chez Ardian repose sur un modèle adapté à nos activités et sur des ressources expertes dédiées, en cohérence avec notre philosophie d'entreprise.

UNE ÉQUIPE D'EXPERTS DÉDIÉE

L'**équipe Sustainability** est composée de spécialistes chargés de développer et de mettre en œuvre la stratégie de durabilité d'Ardian dans son portefeuille d'investissement et ses opérations, en collaboration avec les autres équipes d'Ardian. Forte de son expérience en durabilité et en investissement responsable, l'équipe réunit un ensemble de compétences techniques et d'expertises complémentaires pour accompagner la transformation du portefeuille, apporter de la valeur ajoutée aux clients d'Ardian et partager ses connaissances avec notre communauté de parties prenantes.

UNE GOUVERNANCE SOLIDE

Le **Sustainability Steering Group** d'Ardian est composé de représentants du management des activités d'investissement et des fonctions centrales, parmi les membres du Comité Exécutif d'Ardian. Ce Groupe assure la supervision de la stratégie de durabilité d'Ardian et veille à son alignement avec la stratégie globale d'Ardian.

L'INTÉGRATION DE LA DURABILITÉ DANS LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

Afin de favoriser une intégration effective de la durabilité dans le processus d'investissement, l'équipe Sustainability collabore avec les équipes d'investissement, les sociétés du portefeuille et les General Partners (GPs) tout au long du cycle d'investissement. La mise en œuvre du Programme de Durabilité d'Ardian au sein de chaque activité d'investissement est pilotée par un membre désigné de l'équipe Sustainability.

La présente Politique d'Investissement Responsable a pour objet de refléter le cadre général d'Ardian pour la gestion des enjeux de durabilité tout au long de la vie d'un investissement. La capacité d'Ardian à influencer et à exercer un contrôle sur les investissements de ses Fonds varie selon la structure et les termes de l'investissement. Lorsque Ardian estime que sa capacité à mener des due diligences, ou à influencer et contrôler la prise en compte des enjeux de durabilité dans le cadre d'un investissement, est limitée, seuls les éléments de la présente Politique d'Investissement Responsable qu'elle juge praticables sont appliqués. Ces situations peuvent notamment inclure :

- › les véhicules utilisés principalement à des fins de structuration, tels que les véhicules de co-investissement ou de syndication ;
- › les Fonds de millésimes plus anciens, qui bénéficient actuellement du soutien de l'équipe Sustainability à la demande, en attente de formalisation des processus, ou qui sont en phase de liquidation, pour lesquels l'application du cadre présente un intérêt limité ;
- › les cas où le Fonds est actionnaire minoritaire, dispose de droits de gouvernance limités, ou lorsque d'autres circonstances affectent la capacité d'Ardian à évaluer, définir ou suivre des objectifs de performance liés à la durabilité ; et
- › les véhicules dédiés conçus sur mesure pour des investisseurs spécifiques, y compris lorsqu'un investisseur sous-jacent conserve une influence significative sur les décisions d'investissement concernées.

Les engagements spécifiques sont précisés dans la documentation du fonds ou du mandat concerné.

PRÉ-DUE DILIGENCE

L'équipe d'Investissement procède à un filtrage visant à écarter les opportunités d'investissement dans les secteurs exclus par la liste des restrictions d'investissement d'Ardian. Les secteurs exclus sont les suivants :

- › **Tabac** : Ardian refuse tout investissement dans l'industrie du tabac ;
- › **Pornographie** : Ardian refuse tout investissement dans la pornographie ;
- › **Armes controversées** : Ardian refuse tout investissement dans des sociétés fabriquant et/ou distribuant des armes controversées. Ardian définit les armes controversées comme les armes ayant un impact disproportionné sur les populations civiles, telles que les armes chimiques, les armes biologiques, les armes nucléaires, les mines antipersonnel et les bombes à sous-munitions ;
- › **Charbon thermique** : Ardian s'engage à sortir de tout investissement direct dans le charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'UE / de l'OCDE et d'ici 2040 dans le reste du monde ; et
- › **Jeux d'argent** : Ardian refuse tout investissement direct dans des sociétés dont l'activité principale consiste à exploiter des casinos, des établissements ou des sites de jeux et de paris. Lorsque cela s'avère pertinent pour certaines stratégies, des restrictions supplémentaires peuvent être ajoutées au niveau de chaque fonds dans le cadre de sa documentation contractuelle.

DUE DILIGENCE

L'équipe d'Investissement réalise une analyse de durabilité visant à prendre en compte la stratégie du fonds ou du mandat ainsi que les caractéristiques des opportunités, avec l'appui de l'équipe Sustainability et de consultants lorsque cela est approprié.

- › **Pour les investissements directs de contrôle en Private Equity et Real Assets** : L'équipe d'Investissement réalise une analyse de durabilité de l'investissement envisagé afin d'identifier les enjeux potentiels de durabilité (risques comme opportunités) liés à l'opportunité, ainsi que les leviers d'amélioration susceptibles d'être déployés pendant la période de détention. Cette analyse s'appuie sur les outils et les cadres d'analyse développés par l'équipe Sustainability.
- › **Pour les investissements directs sans contrôle en Private Equity et Real Assets** : L'équipe d'Investissement conduit une double évaluation des risques et des opportunités de durabilité portant sur le sponsor principal et sur la société, l'actif ou l'immeuble cible. Pour les opportunités de Co-Investissement et de Private Credit, l'analyse du sponsor peut s'appuyer sur les scorecards propriétaires de durabilité des GPs d'Ardian, lorsqu'elles sont disponibles. L'analyse s'appuie également, de manière générale, sur les packages de due diligence vendeur et, le cas échéant, acquéreur, comprenant typiquement les rapports de due diligence commerciale, financière et juridique, et peut inclure un dialogue avec le sponsor principal ou l'équipe de direction de la société afin d'approfondir les éventuels enjeux de durabilité identifiés.
- › **Pour les investissements en Secondaire & Primaire** :
 - Pour les transactions primaires comme secondaires, l'équipe d'Investissement évalue la transaction envisagée en tenant compte des critères de durabilité pertinents. Ces critères incluent le score de durabilité propriétaire d'Ardian attribué au(x) GP(s) lors de la dernière campagne de durabilité d'Ardian, lorsqu'il est disponible. En l'absence de score de durabilité du GP, l'équipe prend généralement en considération d'autres engagements publics pris par le GP, tels que la signature des PRI.
 - Par ailleurs, dans les transactions primaires, Ardian peut chercher à négocier des clauses dans les side letters lorsque cela est jugé nécessaire. Ces clauses prévoient généralement que le gérant du fonds sous-jacent prenne acte de l'engagement d'Ardian envers les PRI et de la Politique d'Investissement Responsable d'Ardian, y compris les restrictions d'investissement applicables, et mette en œuvre des efforts commercialement raisonnables pour répondre au questionnaire annuel de suivi de la durabilité d'Ardian.

DÉCISION D'INVESTISSEMENT

Une synthèse de l'analyse de durabilité de l'équipe d'Investissement est intégrée au memorandum d'investissement soumis au Comité d'Investissement du Fonds. En outre, le responsable de l'équipe Sustainability est invité permanent du Comité d'Investissement et peut s'assurer que les éléments relatifs à la présente Politique sont dûment pris en compte.

Afin de renforcer la gouvernance et de prévenir les risques liés à des exigences de conformité accrues, telles que les investissements dans des fonds relevant de l'article 9 du Règlement européen sur la publication d'informations en matière de finance durable (SFDR) ou qualifiés d'« investissements durables » au sens du SFDR, l'équipe Sustainability partage, pour les investissements durables envisagés, les principaux enseignements de la due diligence de durabilité en amont du Comité d'Investissement, afin d'assurer le respect des critères définis dans les publications SFDR des fonds concernés.

PÉRIODE DE DÉTENTION

L'équipe Sustainability d'Ardian coordonne le suivi de la performance de durabilité des sociétés du portefeuille, des actifs, des immeubles et des GPs, ainsi que les démarches d'engagement lorsque cela est approprié, en coordination avec l'équipe d'Investissement.

- **Pour les investissements directs de contrôle en Private Equity et Real Assets :**
 - L'équipe Sustainability réalise une revue annuelle de la performance de durabilité des sociétés et des actifs du portefeuille, en coordination avec l'équipe d'Investissement. (Certaines sociétés et certains actifs peuvent être exclus du périmètre au cas par cas, en fonction des besoins opérationnels identifiés par l'équipe d'Investissement.) Cette revue soutient les travaux de collecte de données de durabilité d'Ardian et le dialogue avec les sociétés et actifs du portefeuille. Elle peut notamment aboutir à des plans d'action destinés à accompagner les sociétés et les actifs dans l'amélioration de leur performance sur les axes prioritaires identifiés. Ces plans d'action sont régulièrement actualisés afin de favoriser leur alignement avec la stratégie globale des sociétés et actifs du portefeuille. Les équipes d'investissement d'Ardian sont également en contact régulier avec le management des sociétés et des actifs du portefeuille, ce qui contribue au suivi continu et à l'engagement sur la performance de durabilité.
 - Pour les investissements directs en Real Estate, une analyse post-acquisition de la performance de durabilité actuelle de l'immeuble est formalisée. L'équipe d'Investissement, en lien avec l'équipe Sustainability et les tiers concernés (par exemple property managers, facility manager), définit la stratégie de création de valeur en matière de durabilité et précise les KPIs de durabilité de l'immeuble. La performance de durabilité de l'immeuble est évaluée annuellement afin d'en suivre les progrès.
- **Pour les investissements directs sans contrôle en Private Equity et Real Assets :** L'équipe Sustainability suit les initiatives de durabilité des sociétés au travers des Conseils de Surveillance lorsque Ardian en est membre, d'un dialogue actif avec les sponsors principaux ou le management des sociétés lorsque cela est approprié, et d'une collecte annuelle d'indicateurs de performance de durabilité auprès du sponsor principal ou de la société du portefeuille, au cas par cas.
- **Pour le Secondaire & le Primaire :** Un questionnaire annuel de suivi de la durabilité est adressé aux GPs d'Ardian, pour les transactions primaires comme secondaires. Ce questionnaire vise à évaluer les pratiques des GPs au niveau du processus d'investissement comme de la société de gestion. Sur la base de leurs réponses, les GPs reçoivent une scorecard attribuant un score selon la méthodologie de notation propriétaire d'Ardian et présentant un positionnement comparé aux autres GPs ayant répondu au questionnaire. Une sélection de GPs se voit également proposer une session de restitution afin d'échanger sur les résultats et les axes d'amélioration. Par ailleurs, Ardian peut obtenir un siège au sein des instances des fonds dans lesquels elle investit, ce qui constitue une autre opportunité de suivi.

CESSION (applicable aux investissements directs de contrôle)

Ardian considère que l'intégration de la durabilité dans les sociétés du portefeuille doit être orientée vers les résultats. À cette fin, Ardian peut chercher à réaliser une Vendor Due Diligence (VDD) de durabilité lorsque cela est approprié.

Pour les sociétés et actifs détenus en contrôle direct, et sous certaines conditions, Ardian s'attachera à redistribuer une partie des plus-values aux salariés des sociétés et actifs du portefeuille, en cohérence avec sa priorité et ses engagements en matière de partage de la valeur.

ENGAGEMENT SECTORIEL

Chez Ardian, nous sommes convaincus qu'il est essentiel d'échanger avec nos pairs et l'ensemble de l'industrie financière afin de contribuer aux opportunités de transformation positive et de répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux, actuels et futurs, auxquels notre portefeuille est confronté. À cette fin, Ardian participe à des groupes de travail, des organisations et des plateformes collaboratives afin de contribuer au développement d'initiatives stratégiques, de méthodologies de marché, d'outils et de réglementations.

Des informations complémentaires sur l'implication d'Ardian dans les initiatives sectorielles liées à la durabilité sont disponibles sur la page Sustainability du site internet d'Ardian.

PUBLICATIONS RÉGLEMENTAIRES ET REPORTING CLIENTS

Ardian met à disposition un certain nombre de publications sur son site internet, notamment en matière de durabilité et de réglementation. Les informations de durabilité au niveau des fonds sont également disponibles via le portail investisseurs d'Ardian.

MISES À JOUR DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

- Juillet 2021 : ajout des restrictions d'investissement relatives au charbon et aux jeux d'argent dans la section « Pré-Due Diligence »
- Décembre 2023 : révision de l'ensemble des sections afin de refléter l'évolution de l'approche d'Ardian en matière de durabilité
- Mai 2025 : mise à jour des sections « Due diligence », « L'organisation de la durabilité au sein d'Ardian » et « Publications réglementaires et reporting clients » afin de refléter les structures et pratiques actuelles
- Juin 2026 : homogénéisation de la terminologie, mise à jour du Processus d'Investissement (participation aux Comités et Comité Impact), révisions liées à élargissement de l'offre de produits et aux meilleures pratiques de marché